



Servitude de Source sur terrain

Par **micelmoucheur**, le **28/05/2015** à **13:11**

Bonjour

sur mon terrain j'ai un puits qui se remplit par le ruissèlement souterrain de la montagne l'eau n'ai pas potable..à l'époque comme les maison n'avait pas d'eau mon voisin venait se servir de l'eau , suite à la modernisation l'eau est dans toute les maisons.mais mon voisin continue à se servir pour l'arrosage du gazon et des fleurs..donc il passe régulièrement sur mon jardin pour allez mettre en route la pompe.. de plus il a enterré les tuyaux dans mon jardin ... peut on arrêté cette servitude qui date de 1900 à peut près....

Cordialement